

# Note

A l'attention de :

Maël FETOUH, adjoint au Maire en charge de la Cohésion et de l'Innovation Sociale, de la Famille et du Logement

Gwénaél LAMARQUE, adjoint au Maire en charge de l'Education, de la Jeunesse et du Sport

Amélie ALEXIS, Cyril CLEDIERES, Juil 2020

## **SEMAINE BLEUE 2020 ENSEMBLE, BIEN DANS SON ÂGE, BIEN DANS SON TERRITOIRE – UN ENJEU POUR L'APRES COVID**

### PLAN

- 1 Contexte
- 2 Partenaires
- 3 Descriptif de l'action
- 4 Un projet inscrit dans la convention territoriale globale (CTG) & Agenda 21
- 5 Modalité d'inscription au concours Semaine Bleue 2020

## 1 / CONTEXTE

### ENSEMBLE, BIEN DANS SON ÂGE, BIEN DANS SON TERRITOIRE – UN ENJEU POUR L'APRES COVID

« Vivre chez soi », dans son territoire est de plus en plus identifié comme une des clés la plus déterminante du bien vivre et bien vieillir.

Bien vivre son âge et dans son territoire, c'est aussi un engagement citoyen.

Cette crise sanitaire liée au COVID 19, est une vraie épreuve pour les senior et les plus jeunes. Les besoins fondamentaux comme le besoin d'appartenance et d'accomplissement ont été mis à mal pour tous. « *Je me sens inutile, je suis inquiète, je voudrais que ça s'arrête* » Mme M âgée de 78 ans

La ville du Bouscat choisit donc d'orienter la semaine Bleue sur la prévention à la santé par la transmission de son territoire pour ses aînés.

Lors des allocutions du président de la république et du premier ministre, la sortie du confinement au 11/05/2020 se fait de manière progressive et est adaptée aux situations territoriales.

L'épidémie n'est cependant pas neutralisée : la vigilance est donc de mise, tout en gardant à l'esprit qu'une nouvelle période de confinement est plausible. Il nous faut donc être prudent et innovant dans nos principes de fonctionnement.

Le pôle éducation jeunesse et sport souhaite permettre la création de lien social pour les enfants Bouscatais. Ils ont parfois souffert de manque de soutien pour la réalisation du travail scolaire.

Pour les senior qui vivent chez eux, le confinement est une vraie épreuve pendant laquelle la solitude est accentuée.

La procédure de déconfinement tient régulièrement compte des indicateurs sanitaires, lesquels sont donc susceptibles de modifier, au fur et à mesure, les stratégies et orientations mises en œuvre.

Cette période particulière que nous vivons permet de prouver que la technologie peut être un levier efficace pour répondre aux contraintes sanitaires et ainsi rendre le numérique accessible à tous (reportage audio, visio conférence, reportage vidéo).

### Un parcours historique : passé, présent, ... futur

Permettre aux générations de comprendre leur ville par les traces du Passé, le pourquoi Aujourd'hui et le comment Demain.

Création d'un parcours historique selon :

1. Histoire des quartiers/bâtiments pour comprendre le nom des quartiers, résidences, ...
2. Evènements marquants de l'Histoire ayant eu un impact sur la ville.
3. Les personnalités de la ville : anciens Maires, grands noms de la ville ...
4. Les noms célèbres mis à l'honneur dans la ville par dans les rues, places, salles ...

## 2 / PARTENAIRES

Dans l'objectif d'optimiser la mise en place et la continuité du projet, nous mutualisons les ressources et expertises des différents services et partenaires de la collectivité.

1. CCAS
2. Service Jeunesse : ALSH, APS
3. Associations locales
4. Centres Sociaux
5. Service Senior de la Ville du Bouscat
6. Service Culture de la Ville du Bouscat
7. Services de la ville et de la Métropole

### 3 / DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création d'un parcours jalonné de « stations » dans la ville reliant les quartiers. La déambulation se veut une expérience interactive, vivante et créatrice intergénérationnelle. Chaque station est un support d'expression : texte, chanson, vidéo, peinture, ...

Construction et réalisation du projet :

1. Recherches d'informations, témoignages, réflexions, archives ... (interview dématérialisées)
2. Appropriation des contenus par les structures jeunesse et les seniors volontaires.
3. Choix de la façon de restituer et mise en place des ateliers avec ou sans prestataires.
4. Définition du parcours et des « stations » ( en présentiel, Vidéo...).
5. Déambulation sur une ou plusieurs journées en fonction du nombre de stations et de la distance à parcourir

Budget prévisionnel :

Nous prévoyons 5 types d'ateliers :

Peinture	500€
Écriture	300€
Théâtre	700€
Chant	500€
Vidéo	1000€
<b>TOTAL</b>	<b>3000€</b>

Réunion de pilotages : 20h pour 6 agents municipaux soit 120h, soit 1800€

Divers fournitures: 1000€

**Total Budget prévisionnel : 5800€**

Le lancement est prévu pendant la semaine bleue 2020 pour un vernissage entre mai et juin 2021. Marche parcours avec exposition photos en Octobre 2021 (semaine Bleue 2021).

La ville compte 3 structures municipales accueillant les enfants de 6 à 12 ans. Une cinquantaine d'enfants seront concernés par la construction du projet.

Nous souhaitons que chaque enfant est un senior parrain soit une cinquantaine de seniors Bouscatais.

Une réflexion sera à mener pour matérialiser le parcours. Quels « vestiges » pourront être laissés à chaque station au terme de la déambulation.

## 4 / UN PROJET INSCRIT DANS LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE, LA CTG & AGENDA 21

Ce projet rentre dans le cadre du projet social de territoire et de la Convention Territoriale Globale par les axes suivants :

- ✓ **Axe I** : Une ville qui nous relie : Développer un réseau d'acteurs pour mettre en oeuvre et évaluer le projet
  - Mettre en oeuvre des instances de projets partagés entre les différents services et partenaires de la collectivité
- ✓ **Axe II** : Une Ville en mouvement, accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux
  - Poursuivre les actions facilitant l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire (6-25 ans)
  - Renforcer les politiques à destination des 0-25 ans en recherchant une continuité éducative
- ✓ **Axe III** : Une ville responsable : Favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale sur le territoire
  - Améliorer l'accès aux droits et lutter contre les formes d'isolement
  - Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes : Favoriser le lien inter générationnel, promouvoir un accès à la culture comme levier de rencontre, mis en relation.

Ce projet s'inscrit dans le programme d'actions de l'Agenda 21 :

- ✓ Grand projet n°13 : MIX' AGE
- ✓ Grand projet n°14 : GENERATION 21
- ✓ Grand projet n°17 : SYNERGIES LOCALES

## 5 / MODALITE D'INSCRIPTION AU CONCOURS SEMAINE BLEUE 2020

### RÈGLEMENT 2020

#### Article 1 – Le concours

À l'occasion de la Semaine Bleue 2020, qui se déroulera du 5 au 11 octobre, un concours récompensera les meilleures actions organisées à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune, d'un établissement sur le thème « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire - *un enjeu pour l'après COVID* ».

#### Article 2 – Les actions présentées au concours

Pour être éligibles, ces actions doivent illustrer le thème de l'année : « **Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire - un enjeu pour l'après COVID** » et faire l'objet d'au moins un événement au cours de la Semaine Bleue 2020. Les actions issues de la crise COVID seront aussi éligibles.

L'action présentée mettra en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les quartiers, les associations... Le caractère novateur des actions mises en place est également un critère de sélection.

Le lieu d'action peut être unique ou démultiplié (plusieurs lieux, plusieurs dates) selon les manifestations et les animations.

### **A - Critères d'éligibilité de l'action**

Pour être éligible, l'action candidate doit s'inscrire dans au moins l'une des quatre démarches ci-dessous :

- Une démarche intergénérationnelle
- Une démarche de valorisation de la représentation de la vieillesse et de changement de regard sur les personnes âgées
- Une démarche de changement de représentation de la vieillesse et de regard sur les personnes âgées
- Une démarche qui favorise la prévention et plus particulièrement la lutte contre l'isolement, le lien social et la santé

Lors de votre inscription, sur l'interface en ligne, il vous sera demandé de cocher les cases correspondantes aux démarches qui caractérisent votre action, soit au moins une démarche, quatre au maximum.

### **B – Critères de sélection du jury**

Chaque action proposée au jury doit répondre à au moins l'un des 14 critères ci-dessous, afin de permettre au jury de la catégoriser.

Votre action :

- Peut être reproduite ailleurs et par d'autres
- S'inscrit dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale
- Participe à aider les proches aidants
- S'adresse aux personnes âgées et retraitées autonomes
- Est accessible aux retraités modestes
- Mobilise les nouvelles technologies
- Propose une démarche participative impliquant les personnes âgées dans la réalisation de l'action
- Promeut l'activité physique pour tous
- Participe à une ouverture des établissements médico-sociaux vers l'extérieur et s'inscrit dans la cité
- Permet la reconnaissance des capacités et compétences des personnes âgées
- Implique les personnes les plus vulnérables
- Se déroule en milieu rural
- Favorise la prévention et plus particulièrement la lutte contre l'isolement, le lien social et la santé
- Favorise le cadre de vie et l'habitat

Lors de votre inscription, sur l'interface en ligne, il vous sera demandé de cocher les cases qui caractérisent votre action, soit au moins un critère, cinq au maximum.

## **Article 3 – Conditions de participation au concours**

### **A – Statut des organismes**

Sont admis à concourir :

- Les Comités départementaux et locaux de la Semaine Bleue,
- Les associations,
- Les coordinations gérontologiques (CLIC, etc.)
- Les collectivités locales et les CCAS, CIAS, ...

- Les établissements et services privés ou publics sans but lucratif.

Le concours n'est pas ouvert aux organisations privées commerciales.

Il vous sera demandé un justificatif (statuts, parution JO, ...) pour valider votre inscription au concours.

## **B – Organismes ayant déjà été primés**

Un organisme peut concourir que s'il n'a pas été primé dans les 3 années précédant l'année du concours.

## **Article 4 – Participation au concours**

Pour concourir, les organismes candidats doivent s'inscrire en ligne sur le site internet de la Semaine Bleue [www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org). L'organisme doit créer un compte utilisateur. Vous pourrez alors accéder au compte avec votre identifiant et votre mot de passe envoyés par e-mail.

## **A – Pré-inscription au concours**

Pour vous pré-inscrire au concours, veuillez suivre les différentes étapes en remplissant tous les champs. Une fois votre pré-inscription terminée, il vous est attribué un « code » correspondant à votre participation. Ce « code » est unique et rattaché à votre compte utilisateur et à l'action que vous avez saisie.

Cette préinscription ne constitue en aucun cas une inscription au concours.

## **B – Inscription au concours : clôture le 5 septembre 2020 à minuit**

Afin de valider votre inscription, vous devez obligatoirement joindre les statuts ou tout autre document certifiant que vous n'êtes pas un organisme à vocation commerciale (statuts, parution JO, ...) :

- Soit lors de votre préinscription en ligne en téléchargeant les documents
- Soit par courrier en joignant la fiche d'information

Pour l'édition 2020, l'envoi des documents papier doit se faire au plus tard le 5 septembre, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Comité	National	de	la	Semaine	Bleue
Concours					
15	rue	Albert	-	CS	21306
75214 Paris Cedex 13					

## **C – Validation de l'action au concours**

Votre inscription au concours est validée lorsque votre action apparaît sur la cartographie dynamique avec un panneau comprenant une étoile de couleur « bronze ».

## **D – Constitution du dossier de l'action**

Nous vous invitons à communiquer (en téléchargeant ou par courrier) toutes les pièces détaillant votre action, afin de permettre un meilleur examen par le jury :

**Objectifs, organisation, supports, médiatisation, ...**  
**Affiche, programme, ...**

Vous pouvez en informer le comité départemental de votre département (cf. site : <http://semaine-bleue.org/-COMITES-DEPARTEMENTAUX->).

## **Article 5 – Le Jury**

Le jury délibérera le 14 septembre 2020 sur les dossiers reçus dans les délais impartis, et répondant aux critères exigés par le présent règlement. Le jury est composé des membres du Comité national d'entente de la Semaine Bleue.

Tous les organismes primés seront informés des résultats du concours par e-mail. Les résultats seront consultables sur le site [www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org)

### **Article 6 – Les prix**

6 prix seront décernés dans le cadre de ce concours :

- Le prix « Intergénération » d'une valeur de 4 000 € est décerné par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.
- Le Grand Prix d'une valeur de 3 800 € et le deuxième prix d'une valeur de 3 100 € sont décernés par la Fondation de France.
- Le prix « Agirc-Arrco » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la retraite complémentaire Agirc-Arrco.
- Le prix « Cnav » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
- Le prix « CCMSA » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

### **Article 7 – Calendrier : ATTENTION NOUVELLES ÉCHÉANCES**

- Date de limite de dépôt des inscriptions au concours sur le site internet - 5 septembre 2020
- Date de limite de dépôt des pièces justificatives pour l'inscription (statuts, ...) ou des inscriptions envoyées par courrier (cachet de la poste faisant foi) - 5 septembre 2020
- Réunion du jury de sélection du concours - 14 septembre 2020
- Semaine Bleue du 5 au 11 octobre 2020